## CONTRAT DE LOCATION D'HEBERGEMENT

Entre :			
Et:			
Il a átá agusanu ag ani mit i			
Il a été convenu ce qui suit :			
Le Camping Pont de Lunel met à la situé dans le camping, le client s'en		Control of the Contro	un hébergement de loisir.
Le client s'engage à occuper un héb -mobil-home pour un maximum de ( les animaux ne sont pas admis dan	personnes		
DUREE :			
Le présent contrat est consenti pour terminant le à 11 La période de location est effectuée	heures.		à 15 heures et se
PRIX:			
La présente location est consentie n Ce prix est un prix forfaitaire pour			
Cette location ne deviendra effectiv € d'acompte et € de f l'ordre de l'exploitant, ou par chèque	rais effectué par chèque ban		
Les prix ne comprennent pas les pre	estations para-hôtelières ( lo	cation de draps, 1	nénage)
CONDITIONS ET CHARGES :			,

1- Toute location est nominative et ne peut être cédée.

- 2- Tout contrat de location non accompagné du versement représentant l'acompte, ou tout versement d'acompte non accompagné du présent contrat dûment signé ne saurait assurer la location
- 3- A défaut de message du campeur précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'hébergement devient disponible 40 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat ( soit le surlendemain ), et l'acompte versé restera acquis à l'exploitant.
- 4- Pour toute annulation parvenue un mois minimum avant la date d'arrivée, il sera remboursé 80 % de l'acompte en basse saison, 60 % en juillet et août. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.
- 5- Le montant du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée du client. Aucune réduction ne sera accordée pour arrivée retardée ou départ anticipé.
- 6- Un dépôt de garantie de € sera versé par le client le jour de son arrivée. Celui-ci lui sera restitué après inventaire effectué le jour du départ et après constatation de la conformité de ce dernier à l'état primitif des lieux. A défaut de conformité, il sera fait une déduction des frais de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré.

Une somme de € sera retenue sur le montant du dépôt de garantie dans le cas où l'hébergement loué n'aurait pas été nettoyé le jour du départ.

- 7- Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes occupant le mobil-home, le Règlement intérieur du camping.
- 8- Il devra contracter une assurance (responsabilité civile).

## RESILIATION:

A défaut d'une seule des clauses du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit après une mise en demeure de libérer les lieux sous jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client déclare :

-qu'il a toute capacité pour agir

-que son état civil est bien celui indiqué ci-dessus

- que son adresse est bien exacte

Fait à le

Le client

L'exploitant